Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_243-DE

Délibération n° 2025.243

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 15 décembre 2025 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	42
Pouvoirs :	5
Votants :	47

Date de la convocation : 9 décembre 2025

Date d'Affichage : 16 décembre 2025

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Denis CHOPIN – Hubert COUASNON – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Patricia DESANNAUX – Virginie D'ORSANNE – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Vanessa GAUTIER – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Antoine MADEC – Jean-Pierre OGER – Monique POMMEREUL – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Jean-Christian BOURCIER a donné pouvoir à Christophe HARDY
Bernard DELAUNAY a donné pouvoir à Karine HUART
Michelle GARAVAGLIA a donné pouvoir à Cécile PARLOT
Marylène LE BERRIGAUD a donné pouvoir à Anne PERRIN
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant.

Étaient excusés :
Bernard DELAUNAY – *Vice-président délégué*
Jean-Christian BOURCIER – Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Marylène LE BERRIGAUD – Laurent LEGENDRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – André PHILIPOT – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-200072452-20251215-CC_2025_243-DE

Fougères Agglomération **2025.243**

2025.243 - Eau et Assainissement – Accord de territoire du bassin versant du Couesnon – Postes d'animation et de techniciens milieux aquatiques 2026 : demandes de financement

Dans le cadre de l'accord de territoire 2026-2028 coordonné par le Syndicat du bassin versant du Couesnon, différents programmes d'actions sont mis en œuvre pour répondre à l'objectif principal d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. Fougères Agglomération assure la mise en œuvre des volets « milieux aquatiques » et « bocage ».

Les financeurs impliqués sont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Bretagne et le Département d'Ille-et-Vilaine.

Les enveloppes prévisionnelles 2026 d'animation du volet milieux aquatiques éligibles à l'accord de territoire du bassin versant du Couesnon sont les suivantes :

Désignation	Dépenses TTC	Financeurs	Recettes sur total TTC
Animation milieux aquatiques, techniciens (2,5 ETP) et **secrétariat** (0,2 ETP) :	122 000,00 €	**Agence de l'Eau Loire Bretagne :** 60 % d'aide sur dépenses animation / communication TTC	73 200,00 €
		Aide forfaitaire sur frais de fonctionnement (pour 2,5 ETP)	18 000,00 €
Frais de fonctionnement	18 000,00 €	**Région Bretagne/ Département 35 :** 20% d'aide sur dépenses animation/communication	24 400,00 €
		Fougères Agglomération	24 400,00 €
TOTAL	**140 000,00 €**	**TOTAL**	**140 000,00 €**

Vu l'avis de la commission « Eau et assainissement » en date du 18 novembre 2025 lors de l'examen des budgets prévisionnels,

Entendu le présent exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les enveloppes prévisionnelles 2026 présentées,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter les partenaires financiers,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer les mandats correspondants et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 15/12/2025
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU